

MAIRIE DE VILLEMOSAN

2 rue du Prieuré
49370 VILLEMOSAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 9 juin 2015**

Etaient présents: M. BELOUIN Michel, Mme FOUGERE Catherine, M. ROLLAND Yohann, Mme PAVION Stéphanie, M. VALE Cédric, Mme PIROIS Géraldine, M. ROLLAND Thiébaud, Mme BESSONNET Josiane, M. MOREAU Mathieu, Mme JOLY Josselyne, Mme BEZIAUD Liliane.
Etaient excusés : Mme ROULEAU Catherine, M. LAMBERT Luc, M. DOISNEAU Mickaël.

Mr Mathieu MOREAU a été nommé secrétaire de séance.

1-Taux de promotion pour avancement de grade

Le conseil municipal décide de fixer à 100% le taux de promotion d'avancement de grade à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions à un avancement de grade.

2-Choix du prestataire de fourniture des repas de la cantine scolaire municipale

Le marché concernant la fourniture des repas en liaison froide pour la cantine est arrivé à échéance. Ce marché a été relancé pour une durée de deux ans (du 01/09/2015 au 31/08/2017).

Deux prestataires ont répondu à l'appel d'offre. Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir Océane de Restauration de Vannes (56).

3-Tarifs et règlement cantine scolaire-Année scolaire 2015/2016

Après étude par la commission du bilan partiel des comptes de la cantine pour l'année scolaire 2014-2015, il s'avère que le coût pour la collectivité est très largement déficitaire.

Dans le précédent règlement il existait deux tarifs, un pour les enfants ayant une fréquentation régulière et un pour les occasionnels. Compte tenu de la complexité de la mise en application, notamment pour les mois concernés par les vacances scolaires, le conseil municipal décide de supprimer cette double tarification.

Par ailleurs, un nombre important d'enfants des communes limitrophes fréquente l'école des Tilleuls sans participation de ces collectivités.

Le conseil municipal décide donc d'instaurer à l'unanimité les tarifs suivants :

- Tarif commune : 3.85€/repas
- Tarif hors commune : 4.25€/repas
- Adulte : tarif maintenu à 5.50€/repas

Pas de changement pour le règlement d'utilisation de la cantine municipale.

4-Tarifs et règlement garderie périscolaire-Année scolaire 2015/2016

La participation des familles et les aides de la CAF ne permettent pas d'équilibrer les comptes. Sur proposition de la commission Enseignement, le conseil municipal décide de maintenir à 1.20€ la demi-heure pour la future année scolaire.

Néanmoins, la garderie du mercredi midi (12h à 12h45) est très onéreuse pour la collectivité : une personne surveille seulement quelques enfants. Le conseil municipal décide, à la majorité, d'augmenter le forfait : il sera de 2€ (au lieu d'un forfait de 1.50€).

5-Tarifs et règlement T A P (Temps Activités Périscolaires) -Année scolaire 2015/2016

Le règlement des TAP est sans modification.

Les tarifs ne sont pas modifiés, à savoir :

- 2 € par enfant / par semaine pour les grandes sections et élémentaires
- 1 € par enfant / par semaine pour les petites et moyennes sections (qui font la sieste)
- 1 € par enfant/ par semaine pour les enfants fréquentant les APC (mis en place par l'Education Nationale).

Le jour des TAP, la commission propose d'augmenter d'un quart d'heure la sieste des enfants. Une modification d'organisation du travail du personnel le midi pourrait peut-être le permettre.

6-Election d'un délégué suppléant à l'ALSH le Bois Enchanté à St Augustin des Bois

Valérie Vivien ayant démissionné de la municipalité, il convient de la remplacer au poste de délégué suppléant à l'Alsh le Bois Enchanté. Néanmoins, le conseil municipal décide de reporter cette élection lors d'une prochaine réunion car les statuts de l'ALSH le Bois Enchanté pourraient être modifiés.

7-Acquisition mobilier mairie

Le conseil municipal décide d'acquérir le mobilier et matériel ci-dessous pour le secrétariat de mairie, auprès de Majuscule (Les Ponts de Cé) :

- 1 armoire haute et 1 armoire basse pour un montant global maximum 720€ HT, soit 864€ TTC,
- 1 machine à relier à 156.61€ HT, soit 187.93€ TTC,
- 1 massicot à 200€ HT, soit 240€ TTC.

8-Validation de la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Lors de sa réunion du 28/05/2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Ouest Anjou devait décider de la répartition au titre du FPIC à l'ensemble des communes pour l'année 2015. Plusieurs possibilités se présentaient :

- répartition de droit commun:

C.C.O.A.	74 438 €
Bécon-les-Granits	50 673 €
La Cornuaille	19 017 €
Louroux-Béconnais	52 534 €
La Pouëze	36 476 €
Saint Augustin des Bois	19 670 €
Saint Sigismond	7 284 €
Villemoisan	11 826 €
TOTAL FPIC	271 918 €

Ou

- Répartition dérogatoire
(- « répartition dérogatoire n° 1 » en fonction de la population, du potentiel financier et fiscal par habitant et du revenu par habitant,
- ou « répartition dérogatoire n°2 » libre).

Le conseil de communauté a décidé, pour l'année 2015, d'appliquer la répartition dérogatoire n°2 pour l'attribution au titre du FPIC. Ainsi, la répartition entre la Communauté de communes Ouest-Anjou et les communes membres se fera dans la proportion suivante :

- 74 438 € pour la C.C.O.A.,
- les 197 480 € restants répartis entre les communes comme suit : 10 000 € par commune + solde réparti au prorata de la population DGF. Les montants sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Collectivité	Population DGF (habitants)	Dotation proposée (en €)
C.C.O.A.	11 100	74 438 €
Bécon-les-Granits	2870	42 961 €
La Cornuaille	1075	22 346 €
Louroux-Béconnais	3013	44 603 €
La Pouëze	1925	32 108 €
Saint Augustin des Bois	1153	23 242 €
Saint Sigismond	391	14 491 €
Villemoisan	673	17 729 €
TOTAL FPIC		271 918 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision du conseil communautaire de la CCOA de la répartition du FPIC, pour l'année 2015, selon le mode dérogatoire libre

9-Avis sur la proposition du Préfet sur la fusion des Communautés de Communes)

Les orientations envisageables pour le Segréen :

Si deux hypothèses peuvent s'envisager sur le territoire du Segréen, une hypothèse de fusion de six communautés et une hypothèse de territoire regroupant chacun trois communautés, Monsieur le Préfet propose au stade de l'avant-projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) la création de deux communautés de communes.

Un travail a été volontairement initié sur le regroupement des communautés de communes de la Région du Lion d'Angers, du Haut Anjou et de l'Ouest Anjou et présenté aux élus des communes de la communauté de communes Ouest Anjou le 12 mai 2015.

L'étude de ces trois intercommunalités met en avant les points communs suivants qui justifient ce regroupement :

- Milieu périurbain en pleine croissance démographique ;
- Une pratique commune de l'intercommunalité (concernant la santé, l'enfance-jeunesse, la culture ...)
- Une santé financière, notamment en termes de dette, permettant de répondre positivement aux ambitions du futur territoire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition présentée par Mr le Préfet à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 22 mai 2015, à savoir la fusion des communautés de communes Ouest Anjou, Haut Anjou et Région du Lion d'Angers

10-Etudes de devis

-Remplacement des dalles de plafond de la grande salle de l'Auxence :

Présentation de devis :

-Devis Batidoc : 804.04€ TTC

-Devis Point P : 1 388.22€ TTC

Le conseil municipal retient le devis Batidoc (avec ajout d'un carton supplémentaire de plaques soit un prix total de 884.44€ TTC).

-Electricité salle Auxence :

Le conseil municipal donne son accord pour le devis SPIE (ANGERS) d'un montant de 780.42€ TTC (pour la petite salle et la grande salle).

-Intrusion stade :

Accord du conseil municipal pour le devis SPIE (ANGERS) d'un montant de 621.22€ TTC.

11-Comptes rendus de commissions

Voirie

Chemin de la Guiterie : présentation du devis (version 2) fourni par l'entreprise HAIGNERE d'un montant de 1 512€ TTC. Le conseil municipal donne son accord pour prendre en charge une partie du devis : le décaissement du chemin et le terrassement d'un fossé sur le côté du chemin, soit un montant de 560€ HT (672€ TTC).

Travaux de voirie annuels sur la commune de Villemoisan.

Enfouissement des réseaux rue des Templiers Edf et France télécom

Les travaux de terrassement et pose des fourreaux vont commencer vers le 6 juillet et s'étaler tout le mois. Les reprises de branchement et la pose des nouveaux candélabres auront lieu en septembre pour une mise en service à partir de mi-octobre.

Le syndicat d'électricité doit contacter les particuliers intéressés par un branchement.

Réhabilitation de la rue des Templiers.

Pour une programmation des travaux en 2016, il conviendra de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental en septembre 2015. Le bureau d'étude Pragma a été contacté. Il attend la position du conseil pour travailler sur le dossier. Le conseil municipal donne son accord.

Urbanisme

Le terrain de la Chancelière et les bâtiments sont en vente chez un notaire Angevin.

A la suite d'un travail réalisé au niveau de la CCOA sur le Schéma d'Aménagement Communautaire, le résultat fait apparaître cette zone en plein centre de l'agglomération vide de logement.

Mr Belouin a initié une réunion avec le représentant des propriétaires, Mr Y Grellard, avec Mr Colobert directeur du service Ingénierie Habitat au Conseil Départemental et Mr M Bourcier président de la CCOA. Assistaient également à cette rencontre, Mme C Fougère adjointe et Mr S Bourdel du CD. L'idée serait de combler cette énorme dent creuse, pour y implanter un lotissement.

Il est prévu de demander une estimation des biens au service des domaines.

Commerce

Les gérants du commerce le Phénix ont informé par courrier le conseil municipal de la cessation de leur activité à compter du 30 juin.

Mr Belouin les a rencontrés le 27 mai. En attendant la reprise du fonds de commerce, une solution doit être trouvée pour maintenir à minima le dépôt de pain. Les fournisseurs de pain actuels, Mr et Mme Viganne, souhaitent continuer à approvisionner Villemoisan. Il reste à trouver une solution sur le lieu de dépôt du pain et la personne qui le vendra.

Bulletin municipal

Distribution entre le 29 juin et le 5 juillet.

Commission école

Le conseil d'école s'est déroulé le 11 juin. La directrice a annoncé qu'elle quittait l'école.

Commission internet

Une réunion aura lieu le 29 juin à 18h30.

12-Questions diverses

Local association

Un inventaire du matériel et biens appartenant aux associations va être réalisé pour déterminer la surface de l'extension nécessaire.

Site camping-piscine

Le Club Nature demande l'autorisation de pouvoir réaliser par ses soins des toilettes sèches sur le site car pour la période de novembre à mars, les wc du camping sont fermés. Le dossier sera vu lors d'une réunion sur place.

Stagiaires

2 stagiaires sont au service technique en juin (un stagiaire pendant une semaine et l'autre pendant un mois).

Fermeture secrétariat de mairie

Durant juillet et août :

-fermé le samedi matin (sauf le 4/07/2015),

-fermé du 20/07/2015 au 25/07/2015.

Voitur'âges :

Suite à la réunion du CCAS du 9/06/2015, il a été souligné le besoin d'étoffer le groupe de bénévoles, un appel aux volontaires est lancé. Début juillet, il sera difficile de faire face aux demandes des bénéficiaires du service.

Prochain Conseil

Le lundi 06/07/2015.

Fin de séance : 23 heures 30.

La secrétaire de séance

Le Maire

Mathieu MOREAU

Michel BELOUIN